

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

Diplôme d'État de psychomotricien

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Recueil de données, réalisation d'entretiens et d'évaluations visant au diagnostic psychomoteur</p>	<p>Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic psychomoteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser la demande du médecin et/ou des professionnels à l'origine de l'orientation vers le psychomotricien. - Structurer et conduire l'entretien pour recueillir les informations nécessaires à l'établissement d'un diagnostic psychomoteur et d'un projet d'intervention en lien avec les caractéristiques du sujet, de son environnement et son vécu de la situation. - Sélectionner les outils d'observation et d'évaluation en psychomotricité (bilans, mises en situation, épreuves, tests) en fonction des caractéristiques du sujet et de son environnement et de son vécu de la situation. - Mettre en œuvre les outils d'observation et d'évaluation de manière adaptée au sujet et à son environnement. - Repérer et analyser, dans le discours du sujet, les éléments nécessaires à la compréhension de sa demande, à l'élaboration du diagnostic psychomoteur et à la construction du projet d'intervention du psychomotricien. - Identifier et analyser les besoins des personnes exerçant une fonction d'aidant auprès d'un sujet. - Identifier et analyser les signes cliniques concernant les fonctions mises en jeu dans la psychomotricité du sujet, apprécier le 	<p>Les modalités d'évaluation consistent en un contrôle continu selon des modalités diverses : des évaluations écrites et/ou orales, des rapports de stages, des études de cas, des mises en situation professionnelle.</p> <p>Le passage dans l'année supérieure est subordonné à l'obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et à la validation des stages de l'année considérée.</p> <p>L'examen du diplôme d'État consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en une mise en situation professionnelle, d'une durée de 45 minutes à une heure et qui est précédée d'un temps de préparation de vingt minutes, notée sur 20 points ; - en la présentation et la soutenance d'un mémoire, d'une durée de 45 minutes maximum, notée sur 20 points. <p>La moyenne du contrôle continu des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratiques de troisième année entre dans le total des points</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de la recherche d'information et des informations recueillies - Pertinence du choix des outils à la disposition du psychomotricien - Pertinence de l'utilisation des outils à disposition du psychomotricien - Hiérarchisation des informations recueillies - Cohérence du diagnostic psychomoteur - Pertinence de l'utilisation de la méthodologie de compte-rendu écrit

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<p>fonctionnement psychique, les émotions et les affects du sujet, en vue d'élaborer le diagnostic psychomoteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et analyser l'influence de l'environnement matériel et humain sur le développement psychomoteur du sujet, son organisation psychomotrice, ses comportements et son adaptation à cet environnement. - Identifier des signaux d'alerte et évaluer le caractère d'urgence ou l'acuité d'une situation. - Elaborer des hypothèses étiologiques et de diagnostic psychomoteur à partir de l'analyse des résultats de l'évaluation et des informations recueillies sur le sujet et son environnement. - Discuter les différentes hypothèses pronostiques qu'elles fassent l'objet ou non d'une prise en charge - Réaliser une synthèse des résultats de l'évaluation pour élaborer le diagnostic psychomoteur et formuler les objectifs du projet de suivi - Déterminer l'indication d'intervention en psychomotricité et en évaluer le bénéfice pour le patient. - Utiliser la méthodologie du compte-rendu écrit. 	<p>exigés pour l'obtention du diplôme d'État.</p> <p>Sont déclarés reçus à l'examen les candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 30 à l'issue des épreuves, sans note inférieure à 8 pour chacune des deux épreuves et sans note moyenne des modules de troisième année inférieure à 10.</p>	

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Interventions et soins en psychomotricité	<p>Concevoir, conduire et évaluer un projet d'intervention en psychomotricité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les axes de travail à mettre en œuvre auprès du sujet et les hiérarchiser en fonction de sa motivation, de ses besoins et du cadre de l'intervention. - Analyser les caractéristiques de l'environnement matériel et humain et concevoir des stratégies d'adaptation dans le champ d'intervention du psychomotricien. - Adapter la nature des interventions proposées au sujet en tenant compte de ses motivations et de ses compétences, de ses potentiels et de ses difficultés. - Définir les modalités de mise en œuvre du projet d'intervention en tenant compte du cadre temporel et institutionnel de cette intervention : planification, organisation des interventions, interventions individuelles et/ou de groupe, interventions parent-enfant, interventions transgénérationnelles ... - Définir les critères et les modalités d'évaluation du projet d'intervention en psychomotricité et évaluer le projet d'intervention. - Adapter le projet d'intervention en tenant compte de l'évolution du sujet, des axes et des objectifs de l'intervention. - Evaluer l'intérêt d'une poursuite ou d'une fin de l'intervention en psychomotricité. 		<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence et cohérence du projet d'intervention en psychomotricité - Cohérence du processus de réévaluation du projet

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<p>Mettre en œuvre des interventions d'éducation psychomotrice, d'accompagnement et de soins en psychomotricité, de réadaptation, à dimension psychothérapeutique, et des activités contribuant au bien-être, à la réinsertion, aux soins palliatifs et au traitement de la douleur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, créer, enrichir des situations d'intervention mettant en jeu les fonctions relatives au tonus musculaire et au mouvement, ainsi que les fonctions sensorielles, psychomotrices, émotionnelles, perceptuelles, cognitives et psychiques - Mettre en œuvre différents types de médiations, de matériels ou de techniques psychocorporelles pour favoriser l'expressivité du sujet et optimiser ses capacités de symbolisation en tenant compte de ses caractéristiques et de ses besoins, en individuel ou en groupe. - Utiliser, dans ses interactions avec le sujet, le dialogue corporel comme outil pour solliciter les fonctions concourant à l'organisation et la dynamique psychomotrices du sujet. - Analyser les comportements, les situations, le discours du sujet, son expérience propre (corporelle, émotionnelle, psychique, socio-culturelle, ...) afin d'en retirer les éléments permettant une adaptation et une individualisation de l'intervention. - Adapter l'intervention à la situation clinique en faisant preuve de créativité. 		<ul style="list-style-type: none"> - Respect de l'éthique, de la déontologie, et des règles de bonne pratique en psychomotricité - Pertinence dans la mise en œuvre des médiations et techniques en psychomotricité - Pertinence de l'adaptation et de l'individualisation de l'intervention en psychomotricité - Pertinence des données de traçabilité

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Organisation et coordination des activités pour le suivi du sujet, en lien avec les professionnels de santé et les autres partenaires	Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les missions des différents acteurs associés à l'intervention ainsi que les ressources existantes sur le territoire de santé. - Instaurer, développer et maintenir des liaisons avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès du sujet ou du groupe de sujets (santé, social, médico-social, associatif...) pour assurer la cohérence du suivi. - Sélectionner, adapter et utiliser de manière efficace les moyens de transmission nécessaires à la coordination des interventions. - Organiser et planifier ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel, de ses responsabilités, en veillant à la continuité du suivi du sujet ou du groupe de sujets. - Proposer, si nécessaire, une orientation du ou des sujets vers d'autres professionnels. - Coordonner les actions ou les soins avec les aidants, les professionnels de santé et autres partenaires pour répondre aux besoins du sujet et assurer la continuité du suivi. - Initier et mettre en place de nouveaux partenariats afin de mobiliser l'ensemble des ressources contribuant à l'intervention des psychomotriciens. 		<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de l'identification et de la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs - Pertinence des modalités de coopération et de collaboration mises en œuvre - Conformité des actions mises en place pour la répartition des activités et des compétences

<p>Information, conseil, éducation pour la santé, éducation thérapeutique et expertise vis à vis d'une ou de plusieurs personnes, de l'entourage et des institutions</p>	<p>Elaborer et conduire une démarche de conseil, de prévention, une démarche d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique dans le domaine de la psychomotricité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins et les demandes explicites et implicites du sujet ou du groupe de sujets. - Repérer chez un sujet ou un groupe de sujets les ressources et les potentialités mobilisables pour répondre à des problématiques de santé publique en lien avec la psychomotricité. - Repérer et analyser, pour des populations cibles, les situations nécessitant la mise en place d'une démarche de conseil, de prévention ou d'éducation - Déterminer, pour des populations cibles, les axes d'actions individuelles ou collectives de prévention, de conseil et d'éducation dans le champ d'intervention du psychomotricien. - Négocier des objectifs d'éducation pour la santé, partagés avec le sujet ou le groupe de sujets. - Concevoir et formaliser des projets d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique, de prévention, de conseil et d'expertise répondant aux besoins identifiés de santé publique en lien avec la psychomotricité. - Conduire une démarche d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique, de prévention, de conseil, à travers des actions pédagogiques individuelles et collectives, en utilisant des techniques et des outils pédagogiques pertinents. - Concevoir et conduire des actions d'entraînement des sujets en vue de leur permettre de s'approprier les techniques d'intervention proposées par le psychomotricien. 		<ul style="list-style-type: none"> - Fiabilité et pertinence du recueil des données en lien avec le cadre d'intervention défini - Pertinence de l'analyse des données - Pertinence et cohérence de la conception du projet d'intervention - Pertinence et cohérence de la mine en œuvre du projet d'intervention - Cohérence du processus de réévaluation du projet
---	---	--	--

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire des activités d'éducation thérapeutique en tenant compte des dimensions pédagogique, psychologique, sociale, socio-culturelle et médicale du traitement à long terme. - Conseiller et former les aidants naturels, les professionnels et les autres partenaires en fonction de leurs savoirs, de leurs savoir-faire et de leurs savoir-être en lien avec les besoins identifiés. - Evaluer la démarche de conseil, de prévention, d'éducation, ses effets et apporter des ajustements en conséquence. 		
	<p>Conduire une relation dans un contexte d'intervention en psychomotricité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire et développer une relation de confiance et de coopération avec le sujet et son entourage, en vue d'instaurer un climat de détente, une alliance thérapeutique et/ou éducative dans le respect de l'éthique et de la déontologie. - Communiquer en adoptant une attitude pédagogique, thérapeutique ou de conseil selon les caractéristiques de l'intervention et de la relation. - Accueillir et écouter un sujet en prenant en compte son histoire et son contexte de vie. - Conduire un entretien en tenant compte des caractéristiques du sujet, des circonstances de l'intervention et des objectifs de l'intervention régulièrement réévalués. - Apprécier la compréhension par le sujet et son entourage des éléments abordés au cours des interventions. 		<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle - Cohérence entre le mode de communication utilisé et la situation relationnelle - Qualité des relations mises en œuvre dans le contexte d'intervention - Pertinence des informations apportées au sujet

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre, analyser les communications verbales et non verbales dans leurs différents aspects. - Identifier les besoins spécifiques de relation et de communication propres aux situations particulières (urgence vitale, douleur, fin de vie, soins palliatifs, extrême dépendance, soins obligés ...). - Repérer et prendre en compte les impacts des comportements, des émotions, des représentations et des affects du sujet sur le corps, les émotions et le psychisme du psychomotricien. - Ajuster, adapter en conséquence son implication psychocorporelle, son expression verbale et non verbale dans le cadre de l'intervention. - Adapter ses propres communications verbales et non verbales, dont le dialogue corporel, pour susciter, favoriser et soutenir la relation et l'expression du sujet. - Mettre en œuvre différentes modalités de communication en fonction des différents cadres d'intervention auprès d'un groupe ou en public : éducation, soin, conseil, ou accompagnement - Expliquer et argumenter le projet et le cadre de l'intervention auprès du sujet et de son entourage. 		
Gestion des ressources	<p>Gérer une structure et ses ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et gérer un budget dans le cadre d'une structure. - Etablir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable. - Evaluer la conformité des locaux, des installations et des matériels au regard des 		<ul style="list-style-type: none"> - Conformité aux règles d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité dans les locaux et matériels - Conformité à la réglementation dans la gestion de l'activité - Conformité à la réglementation dans la gestion du personnel - Respect des règles de gestion administrative

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<p>normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité et identifier les mesures à prendre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'espace professionnel et le plateau technique. - Choisir du matériel adapté à la structure et aux activités. - Organiser la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables en recherchant notamment des informations sur les évolutions des matériels. - Organiser les circuits de déchets. - Organiser son planning, les rendez-vous et la répartition des activités. - Utiliser les logiciels de gestion spécifiques (comptabilité, prise de rendez-vous, statistiques d'activité...) - Mettre en œuvre les règles de gestion de personnel. 		
Veille professionnelle et développement professionnel continu	<p>Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrire son intervention dans le cadre éthique et déontologique des professions de santé. - Analyser son engagement psychocorporel, ses émotions, ses représentations mentales et ses résistances et évaluer leurs impacts sur sa pratique professionnelle et sur sa vie personnelle - Réajuster son investissement et son implication professionnels en fonction de l'analyse de sa pratique professionnelle et de ses impacts sur sa vie personnelle 		<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de l'analyse de la pratique professionnelle - Pertinence de l'analyse de sa pratique personnelle de l'intervention en psychomotricité - Cohérence des propositions d'amélioration

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une veille professionnelle en lien avec les champs d'intervention du psychomotricien. - Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle en fonction du référentiel métier du psychomotricien, et des résultats de la veille professionnelle. - Identifier les domaines et les actions de formation à développer et à suivre pour optimiser l'intervention du psychomotricien - Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs ou d'autres professionnels de santé. 		
Réalisation d'études et de recherches	<p>Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins de recherche relatifs à l'activité des psychomotriciens en lien avec les données de recherche existantes et les sciences médicales et humaines. - Conduire une recherche documentaire et bibliographique en exploitant les bases de données et réseaux locaux, nationaux et internationaux. - Sélectionner, analyser, critiquer et synthétiser les documents professionnels et scientifiques. - Formuler des hypothèses dans un cadre théorique défini. - Construire et mettre en œuvre un protocole de recherche dans le respect de l'éthique et de la déontologie. - Analyser les données de la recherche et produire des résultats permettant de faire progresser les savoirs dans le champ de la psychomotricité. 		<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de la recherche d'informations - Pertinence de la méthodologie de recherche utilisée - Pertinence des actions de communication portant sur la recherche

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Argumenter la recherche et ses résultats en vue de les communiquer aux autres professionnels par une publication ou une communication scientifique. 		
Encadrement, information et formation des professionnels et des futurs professionnels.	Former et informer des professionnels et des personnes en formation <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire ou d'un nouvel arrivant professionnel dans le service ou la structure. - Repérer les savoirs et les savoir-faire à transmettre aux étudiants et autres professionnels, les savoir-être et les compétences qu'ils doivent acquérir en relation avec les objectifs de stage - Elaborer et animer des séances de formation, ou d'information en lien avec les champs et modalités d'intervention du psychomotricien. - Transmettre ses savoirs et ses savoir-faire, faciliter l'acquisition de savoir-être et de compétences aux étudiants, stagiaires et autres professionnels par des informations, des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique. - Organiser et superviser des situations et des activités d'apprentissage pour les stagiaires. - Evaluer les savoirs, les savoir-faire, les savoir-être et les compétences mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage. - Communiquer sur sa profession de manière ciblée vers un public non professionnel. 		<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des informations prises en compte pour la formation et l'information - Pertinence des actions de formation et d'information conduites - Cohérence des actions de formation et d'information conduites